Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20261027-2026_64-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

Présents : Mmes : GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, RENOUARD Magalie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAN Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, YANG Paul

Excusé(s) : Mme BRUNEL Corinne, M. VISSEICHE Roland

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEGAN Romuald

2026-64 – Amortissement frais d'étude sur 5 ans

Monsieur Le Maire expose :

Lors du déplacement de Madame MARSAT-MONIN, nouvelle conseillère aux décideurs locaux pour la commune de Boistrudan, elle nous a évoqué la présence de frais d'études non apurés sur le budget de la Commune, qu'il conviendrait de régulariser avant fin 2026.

Il y a 4 études à ce jour, une de 2018 « étude PLU » 450 euros et 3 études pour le commerce « diagnostic » 31 170.86 euros pour un montant total de 31 620.86 euros.

Afin d'apurer ses frais d'études, le conseil municipal doit adopter une décision modificative au chapitre 041 à hauteur de 31 620.86 découpée comme suit :

Dépenses investissement :

Chapitre 041-article 202 + 450.00 euros
Chapitre 041 – article 231 + 3131 171.00 euros

Recettes investissement :

Chapitre 041 – article 203 + 31 62.00 euros
Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Décide de modifier le BP 2026 commune comme présenté ci-dessus*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

Le secrétaire de séance
Romuald GUEGAN